

ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

1. Renseignements généraux sur l'établissement :

Raison sociale : Advanced Accelerator Applications Molecular Imaging France SAS
 Nom du dirigeant : Monsieur DE REZOLA Iñaki
 Adresse site : Bâtiment CERIMED, 27 boulevard Jean Moulin
 Code Postal : 13005 Marseille
 Adresse du siège : 20 rue Diesel 01630 Saint Genis Pouilly
 Numéro de téléphone : 04.91.16.03.95 et téléphone du siège : 04.50.99.30.70
 Numéro SIRET : 90809304000040
 Numéro SIRET du siège : 90809304000016
 Code NAF : 6420Z
 Nombre de salariés : 29
 Locataire : Sans objet
 Propriétaire : CERIMED
 Numéro contrat eau distribution publique : détenu par le CERIMED
 Consommation annuelle : Non connue
 ICPE : NON
 Si OUI, rubrique(s) ICPE :

2. Renseignements techniques sur l'Etablissement :

Diagnostic du 15/12/2022 en présence Mr Furet, représentant de l'établissement et Mme Dumazert, SERAMM.

Nature du rejet	Prétraitement			Gestion des déchets	
	Prétraitement existant	Entretien du prétraitement	Vérification du bon fonctionnement (analyses chimiques, tests, etc)	Déchets dangereux générés	Filaire d'élimination
Eaux de rinçage collectées au niveau des différents dispositifs de sécurité en cas de contamination (douche, rince œil, siphons situés sous circuit de refroidissement des cyclotrons)	Deux cuves de décroissance de capacité initiale de 1000 litres qui fonctionnent alternativement. Rejet au réseau après vérification de la conformité du prélèvement analytique et autorisation par le délégataire.	Contrôle périodique avec une société privée DFM AIX	Réalisation analyse avant rejet au réseau		<input checked="" type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input checked="" type="checkbox"/> DIS**

*DIB (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

**DIS (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en vigueur.

La liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés sera tenue à la disposition

des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire.
Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur ou, à défaut de la réglementation, respecter les principes élémentaires de précautions.

3. Traçabilité documentaire

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire, les éléments suivants :

- Plan de gestion des effluents liquides (description de la gestion des effluents radioactifs sur le site ;
- Plan de gestion des déchets (DASRI ; DIS, ..)
- Cahier de suivi des transferts des cuves de décroissance des effluents radioactifs
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes (le cas échéant).